

Conseil d'Administration du 5 février 2019-07-01

Actualités

- Réponses du ministère sur les nominations de médecins-chefs et de directeur administratif du médical :

à Nantes : il n'y aurait eu aucune candidature déposée ce qui explique le choix d'un candidat externe, non inscrit sur liste et tout juste nommé médecin-conseil

à Marseille : la directrice nommée pour s'occuper de la Santé Sécurité au travail sera chargée dans un second temps, également, du Contrôle Médical

- à Carcassonne recrutement d'un chirurgien dentiste sans diffusion au réseau de la vacance du poste

- Côtes Normandes : la présence de FE Blanc (DG de la CCMSA) aux voeux s'est accompagnée d'un mouvement social de mécontentement concernant les mutualisations de proximité

- Constat : les nouveaux recrutés (notamment en SST) touchent un salaire supérieur à celui des médecins déjà en place, qui seront chargés de les former

- autre constat : le nombre de formations pour l'ensemble des praticiens est en constante diminution

Bilan financier

Le bilan qui sera soumis à l'AG est présenté : bien que le nombre de cotisants diminue, le montant des réserves permet de proposer à l'AG le maintien de la cotisation 2020 au niveau de 2019

Préparation de l'AG

rapport moral par Y. Pierron

rapport financier par X. Leclerc

intervention des vérificateurs aux comptes

lieu : siège de la Ligue contre le Cancer à Paris

Communication

Le Président souhaiterait connaître les points de contribution reçus par les praticiens

Le site SNPMA.com est peu fréquenté

Affaires individuelles

- une retenue indue de jours de congés oppose un praticien à sa direction

- un confrère n'ayant pu postuler (par manque de diffusion du poste vacant) nous fait appel

Dans ces deux cas, le SNPMA a contacté la Direction pour exposer les faits et s'étonner des relations de plus en plus conflictuelles entre directeurs et praticiens